

COMPTE RENDU

Réunion du conseil municipal du mardi 27 avril 2021 à 20h

En mairie

Convocation du 23 avril 2021.

Présents :

Paul-André BAUER, Jeannette PISANO, Soazig PHILIPPOT, Denis PIERRAT, Karine MARTIN, Marc DANIS, Christophe BAUMANN.

Absents excusés : Valérie GROSSE, procuration à Paul-André BAUER ; Christophe PERINO, procuration à Paul-André BAUER ; Claude BECKEL, procuration à Soazig PHILIPPOT

Informations :

- Réunions de commissions : environnement + urbanisme 15/04/2021 ; municipalité au quotidien 22/04/2021. Les compte-rendus préalablement transmis ne font pas l'objet de commentaires particuliers.
- Syndicat du gymnase de Kédange. Le maire informe le conseil municipal du contenu de la réunion du 21/04/2021. La tendance est d'investir au minimum pour solder tous les emprunts en cours avant la fin du mandat pour transfert à la CCAM sans dette. 50% des charges sont des charges de personnel (une salariée à 29 h / semaine). La cotisation des communes représente 5€/habitant/an. Les locations représentent environ 7000€/ an.
- Projet de lotissement. Le lotisseur a présenté le projet le 22/04/2021. Le montage envisagé de création d'une société commune entre municipalité et lotisseur n'est pas possible. Une solution est recherchée pour honorer l'accord. Le prix de vente des parcelles serait voisin de 20 000€ l'are. Le bureau d'études Skape en charge de la révision allégée du PLU suggère également un plan d'implantation. Il faudra prendre en compte la présence d'une conduite d'eau principale et les bornes à incendie. Le lotisseur souhaite faire l'aménagement en 2 tranches pour lancer la commercialisation rapidement. La révision allégée du PLU intégrera le règlement du lotissement, avec notamment la plantation d'un arbre par parcelle et la gestion des eaux pluviales.
- Point sur manifestations prévues. La Fête du printemps aura bien lieu le 9 mai. Le repas des anciens est repoussé probablement à l'automne. Le pot mamans bébés devrait avoir lieu le vendredi de la fête des mères. Le spectacle du périscolaire est encore incertain. L'animation de la fête patronale des 3-4 juillet est confiée au groupe Cosmic Clic (rock) le samedi soir et à un groupe country le dimanche. Une rencontre employés communaux – élus autour d'un barbecue est prévue le 18/06 ou le 25/06.
- Point sur les fouilles archéologiques. Rappel de la situation et de la demande de la DRAC de fouilles complémentaires. Présentation du plan de coupe de l'aile Est. Le projet nécessite de décaisser le sol naturel dans le bâtiment. La DRAC prescrit donc des fouilles, avec un fort impact financier à la charge de la commune et une prolongation des délais. Une demande d'allègement des préconisations de l'arrêté préfectoral est en attente de retour. Les fouilles seront ensuite réalisées par un organisme habilité, par exemple l'INRAP.
- Analyse des offres pour l'aile Est. L'ouverture des plis a eu lieu. L'analyse technique a été faite par les bureaux d'études. Le lot le plus important est le gros œuvre. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1,008 M€, hors élévateur, escalier métallique de secours et avec une partie du chauffage. Les prochaines étapes, notamment pour le gros œuvre, seront conditionnées par les fouilles archéologiques.
- Consultation maîtrise d'œuvre pour réseau de chaleur et chauffage biomasse. Matec a transmis le cahier des charges destiné aux candidats maîtres d'œuvre du projet chaudière biomasse et réseau de chaleur. La lecture complète demande quelques modifications avant le lancement de la consultation. Le projet est estimé à 766 000€ HT.
- Opération broyage de végétaux. 4 luttangeois ont apporté leurs végétaux pour broyage. La commune a récupéré environ 6 m3 de bois broyé pour paillage à coût zéro. Merci aux conseillers municipaux pour leur engagement.

Le maire demande au conseil municipal l'ajout de 2 points à l'ordre du jour : demande de subvention Ambition Moselle pour la réhabilitation de l'Aile Est du château et vote du règlement du concours des maisons fleuries.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

1. Demande de subvention au conseil régional et DETR pour l'aménagement de l'espace co working.
La région Grand Est lance un plan d'urgence pour lutter contre le décrochage et la précarité numérique en faveur des étudiants de la région. L'équipement d'un espace d'accueil en mobilier et outils numériques est éligible. L'aménagement de l'espace co-working dans le comptoir luttangeois ouvert le 18 mars dernier entre parfaitement dans ce dispositif. Le maire demande donc au conseil municipal :
 - D'adopter l'opération d'équipement en mobilier et outils numériques de l'espace co-working qui sera ouvert aux étudiants,
 - De valider le plan de financement ci-dessous
 - De solliciter l'aide la région Grand Est à hauteur de 10 000 €.

D'autre part, un second appel à projets DETR / DSIL est lancé par l'Etat. Parmi les priorités d'investissement, on peut trouver le développement du numérique, de l'attractivité des territoires ruraux et la stimulation des bourgs-centres. L'aménagement de notre espace co-working s'inscrit également dans cet appel à projet. Le maire demande donc au conseil municipal de solliciter l'aide DETR / DSIL à hauteur de 30% suivant le plan de financement ci-dessous.

DEPENSES		RECETTES	
MOBILIER ET EQUIPEMENT NUMERIQUE	14 609 €	SUBVENTION GRAND EST	10 000 €
TVA	2 922 €	SUBVENTION DETR/DSIL	4 382 €
		FCTVA	2 157 €
		AUTOFINANCEMENT	992 €
TOTAL	17 531 €		17 531 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le maire de faire ces demandes de subventions.

2. Convention avec la fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine peut, dans un premier temps, nous accompagner par le biais d'une campagne de mécénat pour financer les travaux envisagés dans l'aile Est du château. Il nous faut pour cela au préalable adhérer à cette fondation pour un coût annuel de 75 €. En outre, pour bénéficier des subventions de la région Grand Est à hauteur de 50 000 € pour une première tranche, il faut que la commune signe une convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer à la fondation du Patrimoine,
- de charger le maire de signer une convention de souscription avec cette Fondation,
- de charger le maire d'actualiser la demande de subvention à la région Grand Est déposée le 27/05/2019.

3. Vote du taux du foncier bâti : correction.

Lors de la réunion du conseil municipal du 18 février 2021, le conseil municipal a décidé de maintenir à l'identique les taux du foncier bâti (7.22%) et du foncier non bâti (39.92%). Il n'a pas tenu compte de la nécessité d'ajouter au taux communal du foncier bâti le taux départemental (14.26%). Le versement de cette part départementale entre dans la réforme de financement des collectivités locales, notamment la suppression de la taxe d'habitation. Le maire propose au conseil municipal de rectifier ce taux. Cette rectification n'a pas d'impact pour les contribuables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le taux du foncier bâti à 7.22%+14.26%, soit 21.48%.

4. Ouverture d'une ligne de trésorerie.

L'équipe municipale a engagé de nombreux projets, notamment prévus au budget le 25 mars dernier, et, depuis cette date de nombreuses factures sont à régler. Les subventions notifiées ne pourront être perçues qu'après

règlement de ces factures. Nous avons également en cours la vente d'une propriété communale (40 000 € + 175 000 €) pour laquelle nous avons un accord de principe en attente de signature d'actes authentiques et paiements. Dans l'attente de ces recettes et afin de faire face aux échéances de paiement, le maire propose au conseil municipal l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 € pour un an, au-delà du montant de 50 000 € permis par sa délégation. Cette ligne de trésorerie sera remboursée au fil des recettes exceptionnelles successives. La Caisse d'Epargne a fait une proposition, transmise au préalable et présentée ce jour, que le maire propose de valider.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 € pour un an et charge le maire de valider la proposition de la Caisse d'Epargne.

5. Vente de matériel communal.

Le conseil municipal a décidé le 25 mars dernier de renouveler le matériel pour l'entretien des espaces verts. Le matériel existant ne sera donc plus utile. Il est donc proposé de le vendre. Une proposition a été faite par un acheteur potentiel et transmise aux conseillers municipaux. Cette proposition n'est pas satisfaisante financièrement. Christophe BAUMANN est chargé de rechercher une meilleure proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le maire de vendre ce matériel au meilleur prix, avec un montant minimum fixé dans l'offre transmise, soit au total 13 450.00 €

Concours maisons fleuries : point à ajouter : les 1^{er} prix d'une année intégreront le jury l'année suivante. Règlement voté après les modifications à l'unanimité.

6. Demande de subvention Ambition Moselle pour l'aile Est et la salle médiévale

Une subvention de 180 000 €, pour un montant subventionnable de 1 193 010 € HT, pour la réhabilitation de l'aile Est du château a été accordée par le conseil départemental dans sa séance du 10 septembre 2018, dans le cadre du dispositif AMITER. Cette subvention sera caduque au 1^{er} novembre 2021. A cette date, les travaux des 2 tranches - aile est et salle médiévale – devront être terminés. Etant donné le retard pris, notamment dû aux fouilles archéologiques et au contexte sanitaire depuis 2020, les travaux ne pourront pas être terminés, au mieux commencés. Le maire en a déjà fait part aux services du conseil départemental et au président. Il propose donc au conseil municipal de renoncer à la subvention AMITER de 180 000 € et de déposer un nouveau dossier de subvention dans le cadre du nouveau dispositif « Ambition Moselle », intégrant les offres des entreprises pour la tranche 1 et le prévisionnel pour la tranche 2 (salle médiévale) avec le plan de financement ci-dessous.

En outre, pour prétendre à d'autres subventions « Ambition Moselle » pour un maximum de 3 projets sur 6 ans, il faut que les dossiers AMITER en cours soient soldés. Nous aurons besoin de solliciter à nouveau le conseil départemental pour le dossier de réseau de chaleur et chaudière biomasse.

DEPENSES		RECETTES	
MARCHES DE TRAVAUX AILE EST	1 053 020 €	SUBVENTION DSIL 2018	347 498 €
MAITRISE D'ŒUVRE	157 953 €	SUBVENTION DSIL 2019	139 463 €
ESTIMATION SALLE MEDIEVALE	396 500 €	SUBVENTION GRAND EST	100 000 €
MAITRISE D'ŒUVRE	59 475 €	AMBITION MOSELLE	300 000 €
TVA	333 390 €	FCTVA	250 042 €
		AUTOFINANCEMENT	863 334 €
TOTAL	2 000 338 €		2 000 338 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le maire de :

- Renoncer à la subvention AMITER de 180 000 €
- Déposer un dossier de demande de subvention Ambition Moselle.

7. Règlement du concours des maisons fleuries.

Soazig PHILIPPOT, 2ème adjointe en charge de l'environnement et du cadre de vie, présente le projet de règlement du concours des maisons fleuries.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce règlement pour mise en application.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.